

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

DE LA PRISE DE CONSCIENCE À LA PRISE EN CHARGE

Journée de formation sur les violences sexistes et sexuelles

à destination des référents.e.s égalité et membres des services juridiques

Depuis 2017, la question des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur est devenue essentielle pour les universités et grandes écoles. La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a insisté sur la nécessité de mettre en place dans tous les établissements un dispositif de prise en charge de ces violences, ce qui suscite un fort besoin de formation des acteurs et actrices concerné.es.

La MGEN et le réseau VSS-Formation proposent aux référent.es et chargé.es de mission égalité, ainsi qu'aux personnels juridiques des établissements d'enseignement supérieur une journée de formation sur les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR, afin de répondre aux recommandations de la circulaire du 9 mars 2018 et aux demandes de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant la mise en place de cellules d'écoute.

Qu'est-ce que le réseau VSS-Formation ?

Le réseau VSS-Formation a été créé au printemps 2018 par deux associations (ANEF, CPED) avec le réseau JuriSup. Il s'agit d'un réseau indépendant de formation sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche. Il a vocation à proposer des actions de sensibilisation et de formation à destination des différents membres de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que des missions de conseil et d'accompagnement de politiques de formation. Il s'appuie notamment sur l'expertise acquise par ses membres lors de collaborations initiées depuis 2014 (vade-mecum contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur en 2015 puis 2017, colloque international du 4 décembre 2017, etc).

A qui s'adresse la formation ?

La formation s'adresse aux référent.es ou chargé.es de mission égalité des universités ou grandes écoles, ainsi qu'aux personnels des services juridiques. Une priorité sera accordée aux établissements publics.

Chaque journée sera limitée à 26 personnes.

Où et quand a lieu la formation ?

La formation se déroulera dans les locaux de la MGEN, 3 square Max Hymans, Paris 15 (quartier Montparnasse).

La formation dure une journée. Pour faciliter la participation du plus grand nombre, deux dates sont programmées : le 17 octobre ou 19 octobre de 9h30 à 17 heures.

En fonction des demandes et des besoins, soit il s'agira du même contenu de formation, soit de deux contenus (niveau « de base », niveau d'approfondissement).

Combien coûte la formation ?

Cette journée est prise en charge par la MGEN (formation et repas). Les frais de déplacement sont à la charge des établissements. En cas de difficulté à ce sujet, nous vous invitons à nous en faire part.

Quel est le contenu de la formation ?

Le contenu sera adapté en fonction des besoins des établissements. Si vous êtes intéressé.e, nous vous remercions de répondre au formulaire de préinscription ci-dessous et d'y préciser vos attentes, afin d'organiser chaque journée au plus près des besoins exprimés. Selon les évaluations, des journées d'approfondissement pourront être organisées en 2019.

Comment s'inscrire ?

Un formulaire de préinscription est accessible sur : <https://framaforms.org/preinscription-pour-les-formations-vss-octobre-2018-1531217352>

Pour faciliter l'organisation de ces 2 journées, merci de le renseigner si possible **avant le 10 septembre 2018**. Une confirmation d'inscription vous sera envoyée au plus tard le 20 septembre.

Contact pour toute question : contact@vss-formation.fr



RÉSEAU DES AFFAIRES JURIDIQUES
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

